

Ste-Marguerite-d'Elle (14) → Convertis en bio le 7 avril 2008, Marie-Annick et Pascal Pinchon apprivoisent pas à pas un nouveau mode de production.

L'apprentissage sans filet de la conversion

Le dé clic, c'est une annonce de formation parue dans l'Agriculteur Normand. Marie-Annick Pinchon profite de son congé parental pour s'initier aux soins des animaux par phytothérapie. Le contexte est favorable : "dans la famille, on se soigne beaucoup par homéopathie. J'avais envie de soigner mes animaux dans le même sens". Elle se retrouve dans ce milieu du bio. Le courant passe, le feeling est bon (...), alors Marie-Annick poursuit son cheminement et enchaîne d'autres formations. Au passage, elle sensibilise son mari à l'AB. Pascal s'est installé en 1998. 75 ha à l'époque, du lait et des taurillons. Un système classique avec 20 ha de maïs. "Système intensif mais j'ai toujours été attentif à l'herbe", plaide-t-il.

Essai non transformé

Très vite, les esprits évoluent. Au printemps 2007, Marie-Annick et Pascal s'interrogent sérieusement : "et si on passait au bio ?" Ils font venir leur laiterie mais Lactalis casse l'ambiance. "Pas intéressée et aucune plus-value proposée."

Un an plus tard, retournement radical du marché. Le bio se boit comme du petit lait. Les industriels changent leur fusil d'épaule. En février 2008, la décision est prise. La conversion est officielle le 7 avril suivant. Mais l'apprentissage est rude. Avant même la conversion, le troupeau traversait déjà quelques turbulences sanitaires avec notamment de gros soucis de fécondité. Le changement de régime alimentaire et un mode de distribution des fourrages inadapté vont accentuer les difficultés.

Baisse en lait

Dans leur système, Marie-Annick et Pascal privilégient bien évidemment le pâturage. Cette année, le troupeau a été mis à l'herbe le 24 février et, dès le 15 mars, il couchait dehors. Quant à la ration hivernale, elle se compose de 50 % de foin, 25 % d'enrubannage, 20 % de méteil⁽¹⁾ et un mélange céréaliier distribué en salle de traite. C'est un premier hiver délicat qu'on eu à négocier nos éleveurs. Il leur a



Pascal et Marie-Annick Pinchon : "les aides à la conversion sont incontournables mais il n'est pas normal que nous nous engagions pour 7 ans alors que la laiterie ne s'engage que pour un an".

d'abord fallu acheter 100 T de foin. Ils ont par ailleurs changé le mode de distribution des fourrages. Pas de ration mélangée mais des râteliers pour les rouleaux. "Il est important pour la flore intestinale de répartir la fibre sur toute la ration", insiste en experte Claire Blanchard. En y ajoutant de mauvaises conditions de travail (traite en 2 lots), un mauvais choix

de race (35 vaches Abondance et Simmenthal avaient été rachetées), Marie-Annick et Pascal avouent "un premier hiver de travail en bio très rude". La moyenne d'étable qui en traditionnel a culminé à 8 500 l est tombée à 4 500 l. Pas de quoi cependant décourager nos convertis.

En second hiver, ils espèrent disposer d'un bâtiment plus fonctionnel et d'une mélangeuse. L'objectif affiché est d'atteindre une moyenne d'étable de 5 500 à 6 000 l avec "moins d'intrants et plus d'autonomie" en guise de fil rouge. Autonomie qui passera peut-être notamment par la luzerne...

La conversion n'est pas forcément un long fleuve tranquille. Mais l'agriculture traditionnelle non plus!

TH. GUILLEMOT

⁽¹⁾ : association de céréales et protéagineux (jusqu'à 6 espèces) semé à l'automne et récolté au printemps.

Etapes d'une conversion

- 1. Contacter les groupements d'agriculture biologique afin de s'informer sur le cahier des charges "agriculture biologique", réaliser un diagnostic de conversion ou suivre une formation de conversion.
- 2. S'engager auprès d'un organisme certificateur (OC). La date d'engagement avec l'OC correspond à la date de début de conversion de l'exploitation.
- 3. Notifier l'activité en Agriculture biologique auprès de l'Agence Bio. Chaque année, cette notification devra être renouvelée avant le 15 mai.
- 4. Déposer une demande d'aide à la conversion (MAE CAB) à la DDAAF pour prétendre aux aides à la conversion en agriculture biologique avant le 15 mai.

Claire Blanchard (GRAB) : "pendant la phase de conversion, le producteur s'engage à produire selon le cahier des charges mais ne peut valoriser sa production en AB".

